

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Déplacement des limites du travail de jour** (art. 10 LTr)

- Fonderies de Moudon SA, 1510 Moudon  
Fusion, moulage automatique et moulage main, maintenance et entretien  
22 ho, 1 f  
18 juin 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)

### **Travail de nuit ou travail à trois équipes** (art. 17 ou 24 LTr)

- Fonderies de Moudon SA, 1510 Moudon  
Fusion, moulage automatique et moulage main, maintenance et entretien  
22 ho  
18 juin 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Matthey & Cie SA, 1143 Apples  
Ligne de fromage, soudage et sciage de tubes en acier inoxydable  
10 ho  
11 juin 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Les fils de Arnold Linder, Jean-Paul Boillat succ., 2400 Le Locle  
atelier de perçage sur CNC  
4 ho, 4 f  
15 mai 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

25 juillet 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail